

# Initiatives du peuple

Le non respect du traitement des initiatives populaires est particulièrement inquiétante, ce d'autant plus que notre canton connaît déjà un certains nombres de problèmes de fonctionnement et de financement. Le Conseil d'Etat s'est engagé à prendre position concernant les initiatives (Frein au démantèlement social, L'imposition sur les grandes fortunes et La création de structures d'accueil de la petite enfance) émanant du souverain (le peuple) dans les plus brefs délais. Pour rappel, contrairement aux motions, les initiatives populaires exigent d'être soumises au peuple deux ans aux maximum après leur dépôt.

Ce délai est largement dépassé. Le POP sera particulièrement vigilant aux respects des (nouveaux!!!) engagements du Conseil d'Etat et envisage, le cas échéant, de recourir au Tribunal fédéral.

31 mars 2010

10.342

**Question Cédric Dupraz****Le non-respect des règles des droits démocratiques ne pose-t-il pas problème au Conseil d'Etat?**

*Depuis près de quatre ans, plusieurs initiatives populaires ("frein au démantèlement social", "L'accueil dans les structures de la petite enfance: "Un enfant, une place"", "Pour un impôt limité dans le temps sur les grandes fortunes"...), signées pour la plupart par plus de 6000 citoyennes et citoyens, n'ont toujours pas été traitées par l'autorité exécutive, ni soumises au souverain.*

*Déjà interpellé à plusieurs reprises à ce sujet, le Conseil d'Etat s'était engagé à soumettre ces initiatives dans les brefs délais, à savoir "en principe" avant fin 2009. Le Conseil d'Etat peut-il confirmer que le moment est venu de passer des promesses aux actes et qu'il soumettra ces initiatives au Grand Conseil avant le début de la période estivale pour que le peuple puisse enfin se prononcer dès cet automne au plus tard?*

**Une réponse écrite est demandée.**

*Cosignataires: M. Ebel, T. Bregnard, D. de la Reussille, P. Erard, V. Leimgruber, T. Buss, F. Fivaz, F. Jeandroz, G. Hirschy et V. Pantillon.*

**Réponse écrite du Conseil d'Etat, distribuée en session le 27 avril 2010**

Le Conseil d'Etat reconnaît qu'il n'a pas pleinement respecté les délais légaux fixés par la loi sur les droits politiques dans le traitement des initiatives "Frein au démantèlement social", "Pour une participation des grandes fortunes limitée dans le temps" et "Pour un nombre approprié de structures d'accueil de qualité". Il regrette cette situation et a à cœur d'y remédier rapidement.

En ce qui concerne les deux premières initiatives citées, le Conseil d'Etat tient à rappeler qu'il travaille depuis un certain temps sur des projets de réforme concernant la fiscalité et les subventions. Ces sujets sont complexes et il lui apparaissait important d'avoir une vision de l'ensemble de ces problématiques avant de donner une réponse à ces initiatives.

Le Grand Conseil devrait donc être saisi avant l'été des réflexions du Conseil d'Etat concernant l'initiative "Pour une participation des grandes fortunes limitée dans le temps".

Celle concernant le "Frein au démantèlement social" suivra, quant à elle, après l'été.

Et finalement, le Conseil d'Etat finalisera prochainement ses travaux sur l'initiative "Pour un nombre approprié de structures d'accueil de qualité", ce qui permettra de remonter devant votre Conseil dans un délai respectable.

nombre de problèmes.